Image not found or type unknown

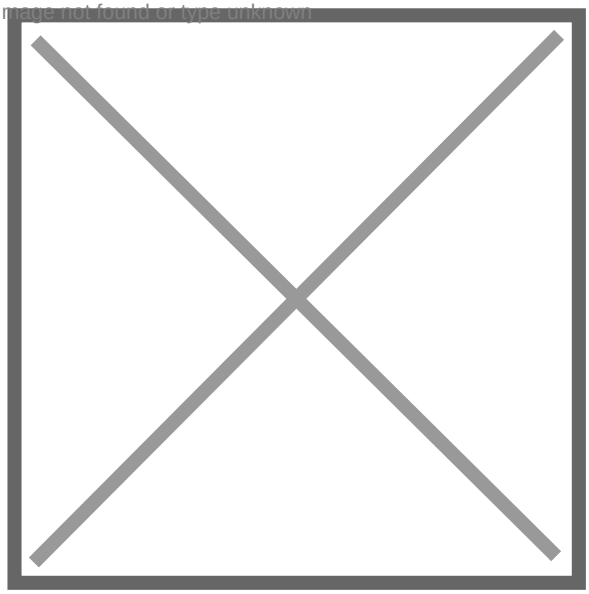

Construction sur pilotis, la réglementation?

Par **arigonisarl**, le **01/03/2010** à **12:17**

Bonjour,

Je suis dans le Gard et je voudrais acheter un terrain non constructible ou un terrain de loisir et d'y construire une maison sur pilotis.

Est-ce possible?

Sur internet je n'arrive pas à trouver une réponse claire et précise.

Merci

Par **elydaric**, le **01/03/2010** à **19:20**

Bonjour,

Si comme vous l'indiquez la zone est classée inconstructible, vous n'aurez aucune possibilité de réaliser une construction, qu'elle soit sur pilotis ou non.

Pour vous en assurez, vous pouvez déposer en mairie une demande de certificat d'urbanisme. Ce certificat permet de savoir si un projet est réalisable ou non. Vous pouvez remplir le formulaire sur http://www2.equipement.gouv.fr/formulaires/fic_pdf/13410.pdf et déposer ensuite la demande à votre mairie.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés